

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016, À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Vincent Guimont
Patrick Bédard	Klaude Hallé
Yves Bédard	Marcel H. Jolicoeur, président
Claude Bélanger	Jean-François Lacroix
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Claire Maisonneuve
Sylvain Blais, directeur général	Denis Moffet
Isabelle Breton	André Rouleau
Frédérique Godefroid	

Absents

Denis Audet	Josée Plouffe
Serge Bastien	Jérémie Riopel
Micaël Caron	Marie-Ève Tremblay

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Marc Bertrand, directeur de la Formation continue et Services internationaux
Claudine Dion, conseillère pédagogique à la Formation continue et Service internationaux
Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et des communications
Louis Perreault, directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Denis Moffet, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après avoir retiré le point 3.3 « Offre de visibilité pour les partenaires financiers au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue »**. **Ce point est donc reporté à une prochaine réunion du conseil d'administration, compte tenu de l'engagement pris au comité de relations de travail des enseignants et des enseignantes, à l'effet de poursuivre les consultations.**

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

3. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

3.1. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (PIRAC)

Le président invite le directeur ainsi que la conseillère pédagogique de la Formation continue et des Services internationaux, Marc Bertrand et Claudine Dion, à présenter la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC).

Le directeur des études, Éric Aubin, informe l'assemblée que cette politique a été présentée à la commission des études. Suite à cette présentation à la commission des études, le vote a été demandé et la majorité des membres s'est prononcé en défaveur de la politique.

Il explique cette situation par une résolution adoptée lors de la dernière assemblée générale du Syndicat des enseignants et des enseignantes du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT). Il dépose, séance tenante, un courriel qui reprend en partie cette résolution, soit : « Que les membres de l'exécutif du SEECAT et les enseignantes et enseignants siégeant sur les différentes instances du collège donnent leur approbation au projet de PIRAC, conditionnellement à l'application du mode de rémunération prévu à la convention collective, soit les taux horaires de l'enseignante ou l'enseignant chargé de cours, pour les spécialistes de contenu. »

Des interventions suivent, notamment sur le rôle des administrateurs du conseil d'administration et sur la notion de conflit d'intérêt. Un membre représentant le personnel enseignant précise qu'il n'est pas demandé d'inscrire des informations sur la rémunération dans la politique mais que la réserve émise est une position de prudence.

De ce fait,

CA-2998

CONSIDÉRANT que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ne dispose actuellement pas d'une *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences* (PIRAC);

CONSIDÉRANT que la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* du Cégep fait référence à l'application de la PIRAC;

CONSIDÉRANT que cette politique permet d'appuyer la pratique de la reconnaissance des acquis et des compétences réalisée au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale de la mise en place de la reconnaissance des acquis et des compétences;

Il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Marie-Luce Bergeron, d'adopter **la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences telle que présentée.**

À la suite de cette proposition, il est proposé par Frédérique Godefroid de soumettre la proposition au vote.

Il est proposé par Sylvain Blais, appuyé par André Rouleau, de procéder par vote secret.

Il est proposé par Sylvain Blais de nommer Pascale Gagné et Diane Landriault à titre de scrutatrices.

POUR 12
CONTRE 2
ABSTENTION 1

La Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences est adoptée à la majorité des voix, par vote secret.

Sur une proposition de Claire Maisonneuve, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu de procéder à la destruction des bulletins de vote.

3.2. PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

Le directeur des Services administratifs, Louis Perreault, présente aux membres du conseil d'administration, le plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche du collège.

Ce plan décennal ne comprend pas les projets liés aux technologies de l'information. Ces projets sont inclus dans un plan décennal « autres ». À la demande des membres, ce plan leur sera transmis à titre d'information.

CA-2999

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec nous demande d'effectuer la collecte, la mise à jour et la priorisation du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2017-2027;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2017-2027 pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par André Rouleau, il est unanimement résolu, **d'adopter le plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2017-2027.**

3.3. MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE

La directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, informe les membres du nouveau programme de mobilité interrégionale. Ce programme s'insère dans la stratégie de recrutement et de rétention présentée lors de la réunion ordinaire du 13 septembre 2016.

CA-3000

CONSIDÉRANT la mise en place du programme de mobilité étudiante interrégionale par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue disposera de 106 300\$ pour année pendant 5 ans pour le déploiement de ce projet pilote;

CONSIDÉRANT les stratégies développées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour contrer la baisse d'effectifs étudiants anticipée d'ici 2021;

Il est proposé par André Rouleau, appuyé par Vincent Guimont, et unanimement résolu, **que le programme de mobilité interrégionale soit adopté après révision du texte sur les priorisations des candidatures.**

3.4. DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil des nouvelles directives du gouvernement en matière de sécurité de l'information des organismes publics auxquelles le collège est tenu de se conformer.

CA-3001

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, la *Directive sur la sécurité de*

l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que le collège doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant du réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume au Cégep les fonctions de coordonnateur du Service de l'informatique et de l'audiovisuel;

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Isabelle Breton, il est unanimement résolu, **que le conseil d'administration confie à la personne qui occupe le poste de coordonnateur du Service de l'informatique et de l'audiovisuel au cégep, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI).**

PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

4. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

4.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE PROBATION DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS (PIPNE)

Le directeur des études, Éric Aubin, présente aux membres du conseil d'administration, le bilan de la première année d'exercice de la Politique institutionnelle de probation des nouveaux enseignants (PIPNE).

Il présente les principaux constats et les préoccupations des acteurs concernés. En somme, la nouvelle version de la PIPNE répond aux besoins. Il n'y a pas lieu de revisiter le texte de la politique, mais plutôt de prévoir la mise en place d'un processus administratif qui permettra de recueillir de l'information sur la qualité de l'enseignement du personnel enseignant qui ne se qualifie pas pour la probation. De cette façon, la direction des études aura en mains un certain nombre d'informations au moment où les enseignants se qualifieront au processus.

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h19 sur une proposition de Yves Bédard.

Président,

Secrétaire générale,

Marcel H. Jolicoeur

Diane Landriault